ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

AVIS DE SUSPENSION – Version à jour au 13 novembre 2026

Avis est donné par la présente, que le comité sur le contrôle d'exercice de la profession de l'Ordre des pharmaciens du Québec, conformément aux dispositions du *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens*, a décidé de suspendre le droit d'exercice des activités professionnelles des pharmaciens visés ci-dessous :

Prénom	Nom	No de membre
Marie-Josée	Martel	83202
Éric	Bergeron	200182
Nathalie	Veilleux	202254
Anik	Isabelle	203306

Cette suspension entre en vigueur ce jour, le **30 septembre 2026** et demeurera en vigueur jusqu'à ce que les membres remédient au défaut de se conformer aux exigences du *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens* dans le délai prescrit.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Montréal, ce 30 septembre 2026.

Josiane Fréchette, conseillère juridique principale
Secrétaire du comité sur le contrôle de l'exercice de la profession